



BUDGET PRIMITIF 2018

Note de Présentation

Introduction

1) Le budget ville

Le Budget Primitif 2018 s'élève à **28 592 350 €** (mouvements d'ordre et réels) :

- 22 493 510 € en fonctionnement
- 6 098 840 € en investissement.

Celui-ci a été préparé dans un contexte économique et budgétaire particulier et contraint en raison notamment de la nouvelle loi de programmation des finances publiques.

Cette loi des finances publiques est organisée autour de 3 axes : réduire le déficit public, la dépense publique et les prélèvements obligatoires afin de financer les priorités du nouveau gouvernement. Les collectivités locales devront contribuer à hauteur de 13 milliards € à la réduction du déficit.

La contribution au redressement des finances publiques ne sera pas réactivée en 2018 ...au profit du mécanisme contractuel de limitation d'évolution des charges mis en place par la loi de programmation des finances publiques contraignant les évolutions de charges des collectivités avec plus de 60 millions de budget de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement de la ville devrait néanmoins continuer à baisser compte tenu de l'écrêtement qui continuera de s'appliquer dans le cadre du financement par les collectivités, des progressions, des enveloppes nationales de DSU (dotation de solidarité urbaine) et de DSR (dotation de solidarité rurale).

Depuis de nombreuses années, la ville de Montataire s'est attachée à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement alors que l'offre de services à la population n'a cessé d'évoluer. Le budget 2018 est présenté avec une prévision d'évolution de - 0,12% en légère baisse (hors charge de la dette) par rapport au BP 2017. Ainsi, sous l'effet des mesures d'économies engagées et la hausse modérée de la fiscalité en 2016, l'effet ciseau a été évité. La ville avait prévu de recourir à la reprise de provisions dans le cadre du budget 2018 à hauteur de 600 000 €. Cette reprise des provisions est, à ce jour, mise en attente et fera l'objet d'une modification du budget en cours d'année le cas échéant. Le levier fiscal ne sera pas réactivé d'ici la fin du mandat.

Néanmoins, la capacité d'autofinancement se détériore considérant la baisse des recettes.

En effet, les élus souhaitent préserver les services à la population qui se sont développés au cours de ces dernières années et faire face à leurs engagements en matière d'investissements, dans le cadre de son programme pluriannuel.

Pour ce faire, et pour répondre aux besoins exprimés par les habitants dans le domaine des services envers l'enfance et la petite enfance, l'école, le sport, la culture, le secteur social et l'entretien du patrimoine communal, les élus ont décidé de présenter dans ce budget les crédits nécessaires à la poursuite de ces projets, notamment :

- Travaux espaces Naturels Sensibles bois (serrureries)
- Centre ville Ouest
- Cimetières
- Mise en œuvre du Plan lumière
- Axe Lénine Jaurès République
- Etablissements scolaires-Réaménagement de classes
- Aménagement aires de jeux
- Stade Marcel Coëne et autres salles de sport
- Mise en souterrain des réseaux
- PRU - traitement des voiries les Martinets
- Travaux de signalisation
- Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville
- Ecole de musique
- Reprise de murs de soutènement
- Programme rénovation urbaine ANRU 2
- Bâtiment communaux - Gros travaux rénovation (Le Diplomate-maison de santé)
- Presbytère et abords - Réhabilitation
- Toitures diverses
- Menuiseries diverses
- Aménagement sente des chères vignes
- Aménagement d'un local de stockage pour les relations publiques
- Les Tertres - Aménagement de voirie
- Extension du cimetière communal
- OAP Wallon - Acquisition de terrains
- Mise aux normes du patrimoine bâti aux exigences réglementaires

I – SECTION de FONCTIONNEMENT

1.1 – LES DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)

Les dépenses réelles de cette section sont évaluées à 21 363 365 €, soit en baisse de – 0,12% par rapport aux prévisions 2017. L'objectif d'évolution maximum annuelle des dépenses réelles de fonctionnement a été fixé à + 1,2% entre 2018 et 2022 dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques.

Même si nous ne sommes pas concernés à ce jour, nous devons prendre en compte ce nouveau paramètre.

Depuis de nombreuses années, nous nous sommes attachés à maîtriser la progression de ces dépenses. Pour mémoire, l'évolution moyenne des charges de gestion a été de :

- période 2001 - 2007 : 1,5 %
- période 2008 - 2013 : 1,9 %
- période 2014 - 2015 : 1,0 %
- période 2015 - 2016 : - 1,7%

Il apparaît cependant une nette fragilité en ce qui concerne notre marge d'autofinancement considérant la baisse des recettes.

a) Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 5 777 660 € et représentent 27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

b) Les frais de personnel

Ce budget : 13 287 880 € représente 62 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2018, une réduction des dépenses de personnel a été appliquée pour un montant de 70 000 € par rapport au budget prévisionnel 2017. En effet, les frais de formations du personnel, auparavant imputés dans le chapitre 12 (dépenses de personnel), seront dorénavant payés dans le chapitre 011 (charges à caractère général) comme le prévoit la nomenclature comptable.

L'évolution globale est maîtrisée. La masse salariale évolue sous l'effet des augmentations de cotisations sociales notamment de retraite et d'accident du travail, sous l'effet de la revalorisation de la catégorie C même si elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du pouvoir d'achat des agents en raison des hausses de cotisation retraite. Le point de la fonction publique gelé depuis juillet 2010 a fait l'objet d'une évolution en juillet 2016 (+ 0,6%) et en février 2017 (+ 0,6%).

La ville poursuit ses efforts de maîtrise par des absences ou congés non remplacés, des départs non immédiatement pourvus ou des postes supprimés, le retour de la semaine scolaire de 4 jours et par une politique de suivi de chaque poste budgétaire.

Il est prévu de contenir la masse salariale à un niveau de 2% maximum par an. Le gouvernement a prévu une interruption du processus de réforme des carrières pour l'année 2018. Mais 2019 devrait intégrer la poursuite du dispositif. Il conviendrait en maintenant les efforts sur les effectifs de compenser l'impact de ces réformes. Pour atteindre cet objectif, la ville doit procéder au non remplacement de 4 agents par an.

La ville maintient sa politique actuelle de Gestion des Ressources Humaines sur tous les domaines en portant néanmoins l'accent sur la formation avec la mise en place du compte personnel de formation et sur la prévention des risques professionnels pour favoriser le maintien dans l'emploi.

Evolution des dépenses de personnel

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
10 549	10 692	11 081	11 198	11 408	11 480	11 729
2,28%	1,36%	3,64%	1,06%	1,88%	0,63%	2,17%

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	MOYENNE /AN
12 068	12 373	13 081	13 020	12 853	13 025	Prévu	2005/2017
2,89%	2,53%	5,72%	-0,47%	-1,28%	1,34%	13 287 2,01%	1,83%

c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre d'un montant de 2 145 921€ représente 10% des dépenses réelles de fonctionnement et reste relativement stable, il traite à la fois :

- des subventions de fonctionnement attribuées aux associations par le conseil municipal
- de la subvention versée au C.C.A.S soit 100 000 € (-17. 500€)
- des participations versées aux syndicats intercommunaux : piscine ; base de loisirs,
- des frais de mission et de formation des élus
- du financement d'un chantier d'insertion (16 000 €).

d) Les charges exceptionnelles et dépenses imprévues (67 et 022)

Ces crédits : 151 904 € concernent essentiellement les subventions exceptionnelles ainsi que les bourses et prix. Son montant est légèrement en baisse par rapport à 2017.

Charges de gestion

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evol BP 2018 / BP 2017	
								€	%
011 Charges à caractère général	5 395 519	5 421 300	5 471 212	5 197 487	5 004 226	5 737 695	5 777 660	+39 965	+0,70%
<i>Evolution</i>	3,6%	0,5%	0,9%	-5,0%	-3,7%	14,7%	0,7%		
012 Frais de personnel	12 068 258	12 373 016	13 081 854	13 019 986	12 853 137	13 357 880	13 287 880	-70 000	-0,52%
<i>Evolution</i>	2,9%	2,5%	5,7%	-0,5%	-1,3%	3,9%	-0,5%		
014 Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	0	+0	NC
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
65 Autres charges de gestion	2 210 612	2 182 046	2 138 406	2 148 228	2 147 085	2 137 565	2 145 921	+8 356	+0,39%
<i>Evolution</i>	-2,2%	-1,3%	-2,0%	0,5%	-0,1%	-0,4%	0,4%		
Sous total : charges de gestion courante	19 674 389	19 976 362	20 691 473	20 365 701	20 004 448	21 233 140	21 211 461	-21 679	-0,10%
<i>Evolution</i>	2,5%	1,5%	3,6%	-1,6%	-1,8%	6,1%	-0,1%		
67 Charges exceptionnelles	182 815	106 749	92 478	116 334	87 506	108 705	107 005	-1 700	-1,56%
<i>Evolution</i>	-88,9%	-41,6%	-13,4%	25,8%	-24,8%	24,2%	-1,6%		
68 Provision perte produit TP	0	0	0	0	0	0	0	+0	NC
<i>Evolution</i>	-100,0%	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Sous total : charges exceptionnelles, provisions	182 815	106 749	92 478	116 334	87 506	108 705	107 005	-1 700	-1,56%
<i>Evolution</i>	-96,9%	-41,6%	-13,4%	25,8%	-24,8%	24,2%	-1,6%		
Total charges gestion, exceptionnelles, provisions	19 857 204	20 083 111	20 783 951	20 482 035	20 091 954	21 341 845	21 318 466	-23 379	-0,11%
<i>Evolution</i>	-21,0%	1,1%	3,5%	-1,5%	-1,9%	6,2%	-0,1%		
66 Charges financières	52 567	51 957	45 438	58 359	55 984	86 200	80 000	-6 200	-7,19%
<i>Evolution</i>	8,2%	-1,2%	-12,5%	28,4%	-4,1%	54,0%	-7,2%		
Sous total : charges financières	52 567	51 957	45 438	58 359	55 984	86 200	80 000	-6 200	-7,19%
<i>Evolution</i>	8,2%	-1,2%	-12,5%	28,4%	-4,1%	54,0%	-7,2%		
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	47 301	44 899	-2 402	-5,08%
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Total général	19 909 770	20 135 068	20 829 389	20 540 394	20 147 938	21 475 346	21 443 365	-31 981	-0,15%
<i>Evolution</i>	-21,0%	1,1%	3,4%	-1,4%	-1,9%	6,6%	-0,1%		

e) L'annuité de la dette

Le montant de l'annuité pour l'année 2018 est en hausse en raison de l'emprunt contracté en 2017 pour les travaux du pôle culturel.

Le montant de l'annuité passe de 401 878 € en 2017 à 459 212 € en 2018. Quant au montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser), il s'élève à 5 981 054 € au 01 janvier 2018 contre 5 301 019 € au 01 janvier 2017.

Le ratio dette par habitant pour la ville s'élève à 441 € contre 954 € pour les villes de la même strate. (source DGCL les collectivités locales 2017 en chiffre).

ANNEE	En cours au 1er janvier	Capital	Intérêts	Annuité	En cours au 31/12/N
2018	5 981 054,58	381 442,90	77 768,72	459 211,62	5 599 611,68
2019	5 599 611,68	383 426,49	73 112,87	456 539,36	5 216 185,19
2020	5 216 185,19	386 232,85	68 452,01	454 684,86	4 829 952,34
2021	4 829 952,34	457 792,71	63 711,89	521 504,60	4 372 159,63
2022	4 372 159,63	461 687,09	57 963,01	519 650,10	3 910 472,54
2023	3 910 472,54	465 678,08	52 117,52	517 795,60	3 444 794,46
2024	3 444 794,46	469 768,43	46 172,72	515 941,15	2 975 026,03
2025	2 975 026,03	420 627,46	40 125,81	460 753,27	2 554 398,57
2026	2 554 398,57	424 924,78	33 973,99	458 898,77	2 129 473,79
2027	2 129 473,79	345 488,72	27 714,24	373 202,96	1 783 985,07
2028	1 783 985,07	344 822,42	24 051,68	368 874,10	1 439 162,65
2029	1 439 162,65	246 657,09	20 362,51	267 019,60	1 192 505,56
2030	1 192 505,56	248 518,74	16 894,39	265 413,13	943 986,82
2031	943 986,82	147 878,48	13 398,88	161 277,36	796 108,34
2032	796 108,34	148 735,10	11 259,76	159 994,86	647 373,24
2033	647 373,24	149 605,61	9 106,75	158 712,36	497 767,63
2034	497 767,63	150 490,23	6 939,63	157 429,86	347 277,40
2035	347 277,40	151 389,16	4 758,20	156 147,36	195 888,24
2036	195 888,24	152 302,66	2 562,20	154 864,86	43 585,58
2037	43 585,58	43 585,58	351,19	43 936,77	0,00
TOTAL		5 981 054,580	650 797,970	6 631 852,550	

1.2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de cette section sont estimées à 22 147 675 € (hors provisions et produits financiers) et sont en baisse de – 1,9% par rapport au budget 2017.

	2012	2013	Variation	2014	Variation	2015	Variation	2016	Variation	BP 2017	Variation	BP 2018	Variation
	CA									BP			
Recettes de fonctionnement (Hors Produits financiers, Provision et cessions)	22 168 442	22 532 904	1,64%	23 007 728	2,11%	22 513 269	-2,15%	22 659 180	0,65%	22 595 781	-0,28%	22 147 675	-1,98%
Attribution de compensation	11 370 380	11 487 647	1,03%	11 487 647	0,00%	11 487 647	0,00%	11 487 647	0,00%	11 487 647	0,00%	11 487 647	0,00%
Recette de fonctionnement hors AC	10 798 062	11 045 257	2,29%	11 520 081	4,30%	11 025 622	-4,29%	11 171 533	1,32%	11 108 134	-0,57%	10 660 028	-4,03%
013 Atténuation de charges	274 494	231 491	-15,67%	247 060	6,73%	220 605	-10,71%	261 208	18,41%	205 500	-21,33%	155 000	-24,57%
70 Produits des services	644 975	708 001	9,77%	725 949	2,54%	655 848	-9,66%	658 923	0,47%	689 550	4,65%	720 310	4,46%
73 Impôts et taxes	5 066 959	5 110 610	0,86%	5 519 155	7,99%	5 382 742	-2,47%	5 601 187	4,06%	5 635 555	0,61%	5 671 283	0,63%
<i>Produits TH-TF</i>	4 732 522	4 779 210	0,99%	4 868 768	1,87%	4 984 202	2,37%	5 159 209	3,51%	5 210 802	1,00%	5 253 998	0,83%
<i>Rôles supplémentaires</i>	36 532	24 266	-33,58%	314 675	1196,77%	18 084	-94,25%	10 396	-42,51%	0	NC	0	NC
<i>FNGIR</i>	1 260	1 260	0,00%	1 260	0,00%	1 260	0,00%	1 260	0,00%	1 260	0,00%	1 260	0,00%
<i>FPIC</i>	30 043	72 775	142,24%	119 215	63,81%	162 757	36,52%	205 345	26,17%	205 345	0,00%	197 228	-3,95%
<i>Droits de mutation</i>	172 150	143 541	-16,62%	126 449	-11,91%	130 453	3,17%	136 200	4,41%	130 000	-4,55%	130 000	0,00%
<i>Autres impôts et taxes</i>	94 452	89 558	-5,18%	88 788	-0,86%	85 986	-3,16%	88 777	3,25%	88 148	-0,71%	88 797	0,74%
74 Dotations et participations	4 361 417	4 581 669	5,05%	4 515 415	-1,45%	4 361 243	-3,41%	4 166 439	-4,47%	4 125 499	-0,98%	3 704 235	-10,21%
75 Autres produits de gestion courantes	418 398	409 670	-2,09%	404 276	-1,32%	388 498	-3,90%	465 043	19,70%	443 530	-4,63%	400 700	-9,66%
77 Produits exceptionnels (Hors cession)	31 819	3 816	-88,01%	108 225	2736,19%	16 686	-84,58%	18 732	12,26%	8 500	-54,62%	8 500	0,00%

a) Le produit des trois taxes locales

Nous n'avons pas reçu à ce jour la notification des bases fiscales. Nos prévisions s'élèvent à 5.253 998 € sans modification des taux et avec une revalorisation des bases de 1,2 %. A compter de 2018, le coefficient d'actualisation des bases dépendra des indices calculés par l'INSEE et non plus en fonction d'un coefficient d'actualisation forfaitaire légal.

Produit des 3 taxes locales													
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017-Bases			2018-Base prévisionnelles	Variations 2018-Base prévisionnelles/Autiquidées 2017	
								Prévisionnelles	Notifiées	Autiquidées			
								BP	1259 COM	CA			
Bases nettes													
Taxe d'habitation	7 533 000	7 888 001	8 322 289	8 460 387	8 613 448	9 167 452	8 833 975	8 922 315	8 932 000	8 870 606	8 977 053	+106 447	+ 1,2%
Taxe Foncière Bâtie	11 594 000	11 931 149	12 103 144	12 202 083	12 431 555	12 650 538	12 802 027	12 930 047	12 898 000	12 886 557	13 041 196	+154 639	+ 1,2%
Taxe Foncière Non Bâtie	47 500	48 713	48 113	51 636	52 801	51 286	51 536	52 051	51 700	52 095	52 720	+625	+ 1,2%
Taxe Professionnelle :													
Taux votés													
Taxe d'habitation	7,78%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	+0	+ 0,0%
Taxe Foncière Bâtie	33,05%	33,38%	33,38%	33,38%	33,38%	33,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	+0	+ 0,0%
Taxe Foncière Non Bâtie	78,94%	79,73%	79,73%	79,73%	79,73%	79,73%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	+0	+ 0,0%
Taxe Professionnelle													
Produits													
Taxe d'habitation	586 067	619 997	654 132	664 986	677 017	720 562	715 551	722 707	723 491	718 519	727 141	+8 622	+ 1,2%
Taxe Foncière Bâtie	3 831 817	3 982 618	4 040 030	4 073 055	4 149 653	4 222 750	4 401 337	4 445 350	4 434 332	4 430 398	4 483 563	+53 165	+ 1,2%
Lissage										-18			
Taxe Foncière Bâtie après lissage										4 430 380	4 483 563	+53 183	+ 1,2%
Taxe Foncière Non Bâtie	37 497	38 839	38 360	41 169	42 098	40 890	42 321	42 745	42 457	42 780	43 294	+514	+ 1,2%
Taxe Professionnelle													
TOTAL 3taxes	4 455 381	4 641 454	4 732 522	4 779 210	4 868 768	4 984 202	5 159 209	5 210 802	5 200 280	5 191 679	5 253 998	+62 319	+ 1,2%

- b) L'enveloppe du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est maintenue au niveau national à un milliard d'euros en 2018 comme en 2017 alors qu'il était prévu initialement que les ressources du fonds soient fixées à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre. Ce fonds est susceptible de subir une baisse, non encore chiffrée et donc non répercutée à ce jour dans le budget.

- c) L'attribution de Compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise s'élève à 11.487.647 €. Elle a remplacé l'ancienne taxe professionnelle, transférée à la C.A.C rebaptisée « Cotisation Economique Territoriale». Elle est figée depuis et représente près de 52% du budget de fonctionnement.

Pour mémoire, elle peut être réévaluée, à la hausse ou à la baisse, à chaque nouveau transfert de charges ou dans le cas où une diminution des bases réduit le produit disponible.

d) Les Dotations de l'Etat

1) Les Allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des dotations versées par l'Etat, en contrepartie des décisions d'exonérations décidées par lui au fur et à mesure des lois de finances successives ; elles jouent le rôle de variables d'ajustement et n'ont cessé de diminuer chaque année. Elles ne nous ont pas encore été notifiées mais elles sont estimées à 252 543 € en baisse prévisionnelle de 34 192 €. Cela est dû principalement à la suppression décidée par l'Etat de la Dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

NATURE	LIBELLES	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	BP
74831	Fonds de Compensation pertes de produit Arcelor	1 534 017	1 022 678									
74832	FDCTP répartition (écrêtement Sollac)	13 301	2 520		1 260							
74833	Compensation DCTP salaires	65 882	46 671	42 442								
		-19,39%	-29,16%	-9,06%								
74833	Compensation DCTP 16 %	534 648	378 747	344 431								
		-16,67%	-29,16%	-9,06%								
748314	Dotation unique spécifique TP				358 204	299 446	250 564	197 221	130 298	110 503	34 407	
						-16,40%	-16,32%	-21,29%	-33,93%	-15,19%	-68,86%	-100,00%
74833	Compensation TP ZRU	84 595	44 518	35 528	Perçue par la C.A.C							
		5,58%	-47,38%	-20,19%								
74833	Compensation TP REI création d'établissements	5 049	1 723	2 683								
		-92,54%	-65,87%	55,72%	Perçue par la C.A.C							
74833	Compensation Réduction des recettes LF 2003	16 336	13 698	12 808								
		-23,98%	-16,15%	-6,50%								
74834	Subvention exo FB "personnes condition modeste"	23 882	18 193	18 608	24 015	17 815	15 628	13 675	9 025	6 420	3 010	3 011
	dont part perçue précédemment par la C.A.C.	18,03%	-23,82%	2,28%	29,06%	-25,82%	-12,28%	-12,50%	-34,00%	-28,86%	-53,12%	0,03%
74834	Compensation FB (HLM + ZRU)	178 770	171 140	170 948	204 879	123 212	142 158	113 488	76 818	96 381	94 905	97 009
		-10,76%	-4,27%	-0,11%	19,85%	-39,86%	15,38%	-20,17%	-32,31%	25,47%	-1,53%	2,22%
74834	Compensation T.F. (non Bâti)	6 589	6 721	6761	9 636	9 639	9 666	9 343	8 525	7 737	7 350	5 052
		2,08%	2,00%	0,60%	42,52%	0,03%	0,28%	-3,34%	-8,76%	-9,24%	-5,00%	-31,27%
74834	Compensation T.F./Exo longue durée						1 273	1 020	4 616	5 569	1 734	2 142
74835	Compensation taxe d'habitation "personnes âgées"	60 981	63 101	66 786	109 044	110 809	109 440	114 842	134 168	104 051	145 329	145 329
	dont part perçue précédemment par la C.A.C.	2,03%	3,48%	5,84%	63,27%	1,62%	-1,24%	4,94%	16,83%	-22,45%	39,67%	0,00%
7482	Compensation taxe additionnelle			569	380	437	309	569,00	223,00	25,00		
7488	Autres attributions et compensations	3 045		6 090	3 045							
	Totaux	2 527 095	1 769 710	707 654	710 463	561 358	529 038	450 158	363 673	330 686	286 735	252 543
		-22,25%	-29,97%	-60,01%	0,40%	-20,99%	-5,76%	-14,91%	-19,21%	-9,07%	-13,29%	-11,92%

2) La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine

La contribution au redressement des finances publiques ne sera pas réactivée en 2018...au profit du mécanisme contractuel de limitation d'évolution des charges mis en place par la loi de programmation des finances publiques contraignant les évolutions de charges des collectivités avec plus de 60 millions de budget de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement constitue le principal moyen de financement de l'augmentation de la péréquation. La loi prévoit en effet que la DGF finance la moitié de l'augmentation de la péréquation grâce à l'écêtement de la dotation forfaitaire communale et l'écêtement de la dotation de compensation des communes et EPCI.

Outre les effets « population », la variation de la DGF dépendra en 2018, du niveau de son écêtement et de la valeur de point afférente. En 2017, les collectivités dont le potentiel fiscal /habitant 2016 pondéré a été supérieur à 75% du potentiel fiscal national (460 €/ habitant), ont subi un écêtement de leur DGF. Notre ville fait partie de ces collectivités. Par conséquent, la DGF de la commune sera écêtée aussi en 2018.

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, l'enveloppe nationale est majorée en 2018 à +110 millions € au lieu de + 90 millions €. Son montant devrait être en légère augmentation pour l'année 2018.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévision 2018
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 628 623	1 467 294	1 006 737	568 282	266 744	145 503
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 551 189	1 647 831	1 950 016	2 259 717	2 448 319	2 542 619
	3 179 812	3 115 125	2 956 753	2 827 999	2 715 063	2 688 122
		-2,03%	-5,08%	-4,35%	-3,99%	-0,99%

PERTE ANNUELLE		-64 687	-158 372	-128 754	-112 936	-26 941
-----------------------	--	---------	----------	----------	----------	---------

PERTE CUMULEE 2014/2018		-64 687	-223 059	-351 813	-464 749	-491 690
--------------------------------	--	---------	----------	----------	----------	----------

e) Les autres ressources

Il s'agit des produits des services (crèche et multi accueil, accueils de loisirs, restaurants scolaires, ateliers...) et du domaine, des subventions et participations diverses, du produit de diverses taxes (droits de mutation, taxe sur la publicité...), des produits financiers et exceptionnels. Ils sont estimés à 2 278 137 €.

En ce qui concerne les subventions, celles-ci sont en baisse notamment en raison de l'arrêt du dispositif des TAP applicable depuis le mois de septembre. Le fonds d'amorçage par l'Etat représentait d'une part une somme de 120 000 E et un montant de 40 000 € pour l'agrément par la caisse d'allocations familiales de l'Oise pour ce dispositif.

1.3 - L'AUTOFINANCEMENT

Le montant de notre autofinancement prévisionnel net, après remboursement de l'annuité de la dette, est estimé à 329 310 € contre 780 435 € en 2017, hors reprise des provisions.

Capacité d'autofinancement

	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	BP 2017	BP 2018
Produits de fonctionnement courants	20 056 872 -10,3%	20 249 114 + 1,0%	21 385 607 + 5,6%	23 013 120 + 7,6%	25 880 151 + 12,5%	22 168 442 -14,3%	22 532 904 + 1,6%	23 007 728 + 2,1%	22 513 269 -2,1%	22 659 180 + 0,6%	22 595 781 -0,3%	22 147 675 -2,0%
+ Reprise sur Provisions	400 000	0	0	500 000	0	0	2 400 000	600 000	600 000	0	0	0
+ FNPTP perte de produit TP	2 045 356	1 534 017	1 022 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	22 502 228	21 783 131	22 408 285	23 513 120	25 880 151	22 168 442	24 932 904	23 607 728	23 113 269	22 659 180	22 595 781	22 147 675
- Charges de gestion courantes	17 966 281 + 1,7%	18 398 109 + 2,4%	19 020 836 + 3,4%	18 868 224 -0,8%	20 843 514 + 10,5%	19 857 204 -4,7%	20 083 111 + 1,1%	20 783 951 + 3,5%	20 482 035 -1,5%	20 091 954 -1,9%	21 389 146 + 6,5%	21 363 365 -0,1%
- Provisions pour risques (perte de produit TP)	534 000	34 000	500 000	365 000	4 300 000	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut fonctionnement	4 001 947	3 351 022	2 887 448	4 279 896	736 637	2 311 238	4 849 793	2 823 777	2 631 234	2 567 227	1 206 635	784 310
- Annuité de la dette	1 807 892,77	1 487 258	1 332 750	1 253 262	734 476	394 924	380 740	373 800	269 690	293 164	426 200	455 000
= Capacité autofinancement nette ou Besoin de financement de l'annuité	2 194 054 0	1 863 764 0	1 554 698 0	3 026 634 0	2 161 0	1 916 315 0	4 469 053 0	2 449 977 0	2 361 544 0	2 274 063 0	780 435 0	329 310 0
	148 698	329 747	532 020	3 026 634	2 161	1 916 315	4 469 053	2 449 977	2 361 544	2 274 063	780 435	329 310

II – SECTION d'INVESTISSEMENT

1.1 – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT *(hors capital de la dette)*

Elles s'élèvent à **5 276 005 €**.

Elles se répartissent comme indiqué ci-dessous :

- a) Les opérations nouvelles d'investissement pour un montant de 3 690 170 €
- b) Les travaux de Maintenance du Patrimoine pour un montant de 865 300€
- c) Les Acquisitions de Matériel et de Mobilier pour un montant de 573 545 €
- d) Les Acquisitions foncières pour un montant de 76 350 €
- e) Les subventions d'équipement pour la somme globale de 60 640 € concernant respectivement : la participation de la ville aux travaux d'accessibilité dans les transports réalisés par L'ACSO 3^{ème} tranche, ainsi que notre participation aux études Gare Cœur d'Agglo par l'ACSO.
- f) Les immobilisations financières pour un montant de 10 000 € (avance au budget annexe lotissement)

1.2 – LES RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT + autofinancement net

Elles s'élèvent à **5 276 005 €** et se répartissent comme suit :

- a) 1.583 150 € de subventions diverses (Etat, région, département...),
- b) 820 000 € de Fonds de Compensation de la T.V.A., amendes de police, taxe d'aménagement et autres participations
- c) 105 545 € Cessions d'immobilisations (vente du patrimoine)
- d) 329 310 € d'autofinancement net
- e) 2 438 000 € d'emprunt

2) Le Budget annexe lotissement « les Tertres »

Il est prévu sur ce budget annexe pour l'année 2018 uniquement l'intégration des intérêts de l'emprunt que la ville a contracté en 2014 sur le budget principal pour un montant global de 700 000 € relatif à l'opération foncière d'acquisition des terrains à bâtir au lieu-dit « les tertres ». Le montant des intérêts en 2018 représente la somme de 10 000 € sur le budget annexe lotissement «Les Tertres »

		DEPENSE DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT
V O T E	Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	20 000,00	20 000,00

R E P O R T S	Reste à Réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Résultat de Fonctionnement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section de Fonctionnement	20 000,00	20 000,00
--	------------------	------------------

INVESTISSEMENT (mouvements réels et mouvements d'ordre)

		DEPENSE DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT
V O T E	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 000,00	10 000,00
R E P O R T S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section d'Investissement	10 000,00	10 000,00
---	------------------	------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	30 000,00	30 000,00
------------------------	------------------	------------------